

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**  
**Par délégation de l'Assemblée délibérante**  
**(Délibération n°3 du 21 mai 2014)**

**Séance du 20 mars 2018**

<u>Présents :</u>	MME Odile BEGORRE-MAIRE
	M. Denis BERGEROT
	MME Jeannine DOUGOUD
	M. Philippe HALLIER
	M. Jean-Pierre HUET
	M. Denis MACHADO
	M. Jean-Jacques MAXANT
	MME Martine SCHREIBER
	M. Laurent TROGRIC
<u>Absents représentés</u>	M. VERGANCE à MME SCHREIBER
<u>Excusés :</u>	M. Sébastien DOSE
	MME Martine DROUOT
	M. Jean-François GRANDBASTIEN
	M. Dominique GRANDIEU
	M. Antony KUHN
	M. Sébastien POINT

**N°01 – DB du 05/04/2018**

**Rapporteur : MME SCHREIBER**

**Attribution du marché de travaux d'aménagement de la rue de Bellefontaine à Champigneulle**

Dans le cadre d'un groupement de commandes, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et la Commune de Champigneulle ont lancé une consultation concernant les travaux d'aménagement de la rue de Bellefontaine à Champigneulle. La convention de groupement de commandes prévoit que la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, coordonnateur du groupement, est chargé de signer et notifier le marché. Chaque membre du groupement s'assure de la bonne exécution pour la part relevant de sa compétence.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey va procéder à l'aménagement de la voirie et la remise à neuf du réseau d'éclairage y compris son enfouissement et la Commune de Champigneulle va procéder à l'enfouissement des réseaux aériens hormis le réseau d'éclairage.

La Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 27 mars 2018, a émis un avis favorable à l'attribution du marché dans les conditions suivantes :

- Lot 1, aménagement de la voirie à la société EIFFAGE solution variante pour un montant de 949 796,52 €HT.
- Lot 2, enfouissement des réseaux au groupement CITEOS / T2TP pour un montant de 391 544,23 €HT.

Il s'agit de décider l'attribution du marché à la société EIFFAGE solution variante pour le lot 1 et à la société CITEOS / T2TP pour le lot 2, et d'autoriser Monsieur le Président à signer ces marchés.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

## Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 27 mars 2018,

**Le bureau délibératif, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** l'attribution du marché de travaux d'aménagement de la rue de Bellefontaine à Champigneulle dans les conditions suivantes :

- o Lot 1, aménagement de la voirie à la société EIFFAGE solution variante pour un montant de 949 796,52 €HT.
- o Lot 2, enfouissement des réseaux au groupement CITEOS / T2TP pour un montant de 391 544,23 €HT.

**AUTORISE** le Président à signer les marchés correspondant.

## VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance  
le dit jour

Ont signé au registre tous  
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC